

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 24 novembre 2025

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 18, 19, 20 et 21 novembre 2025**

**2025 DU 122** Dénomination rue Jean-Louis Debré (1er).

**Mme Laurence PATRICE, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 4 novembre 2025, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " rue Jean-Louis Debré " à une emprise à Paris (1<sup>er</sup>) ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre, en date du 12 novembre 2025 ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence PATRICE, au nom de la 2<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination " rue Jean-Louis Debré " est attribuée à une partie de la rue de Montpensier, commençant rue de Richelieu et finissant rue de Montpensier, à Paris (1<sup>er</sup>).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation relative à la dénomination des voies de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**